

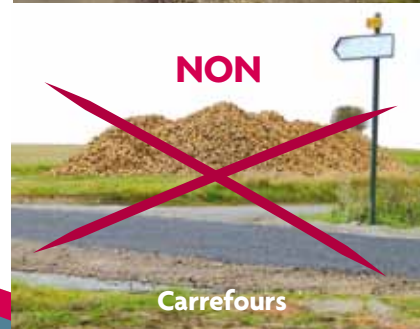
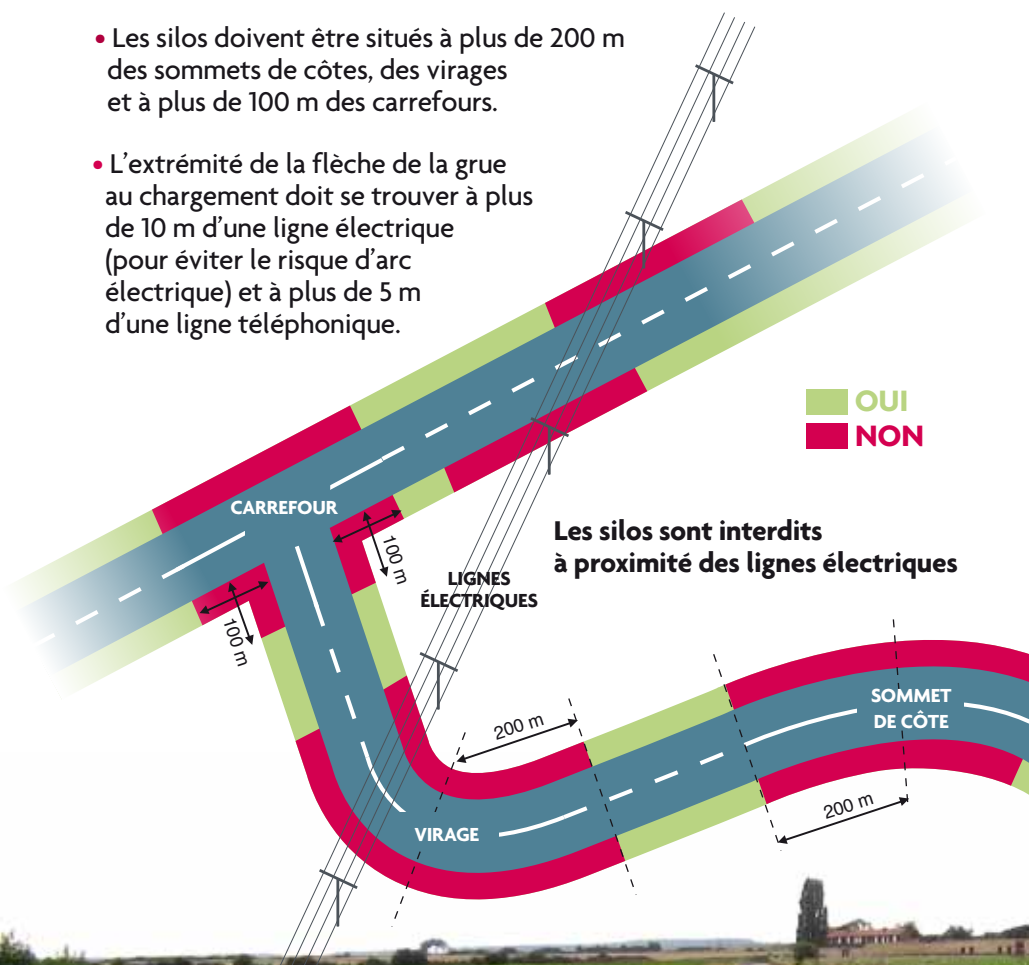
AOÛT 2012 - N°29

## ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ DES ENLÈVEMENTS

- Le stockage des betteraves est réalisé sur **des emplacements accessibles** aux camions semi-remorque, **par tout temps, dans le respect de la législation du code de la route et des dispositions réglementaires** en matière de sécurité.
- En aucun cas les camions ne doivent être amenés à faire marche arrière de la route.
- Nul ne peut contraindre un prestataire à enlever un silo qu'il juge non conforme à la réglementation ou aux règles de sécurité.
- Les betteraves doivent être stockées sur un terrain plat, hors des accotements et des talus périphériques.

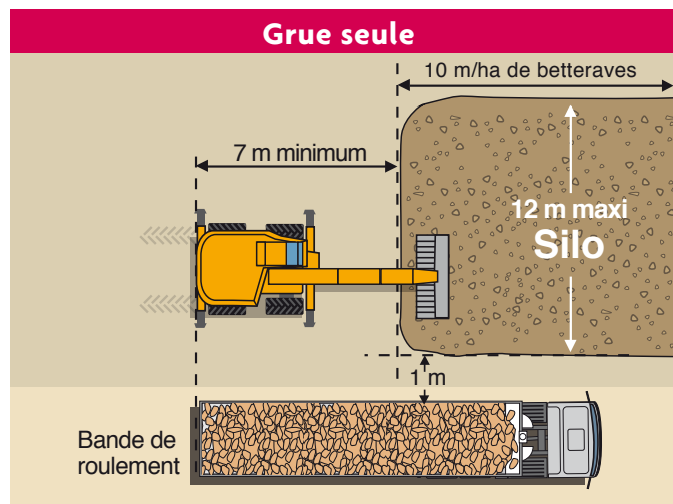
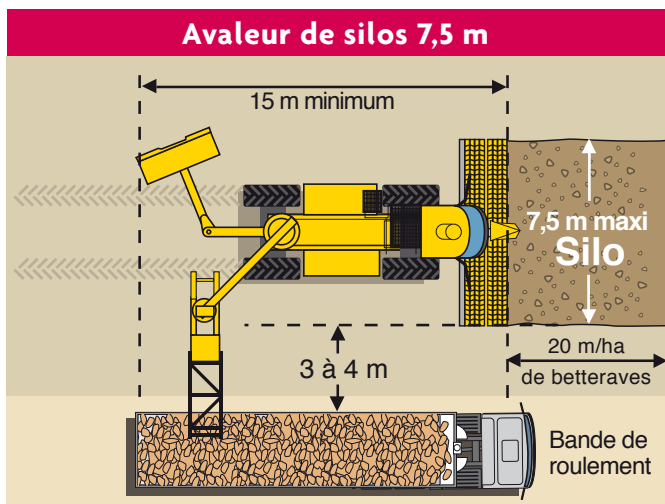
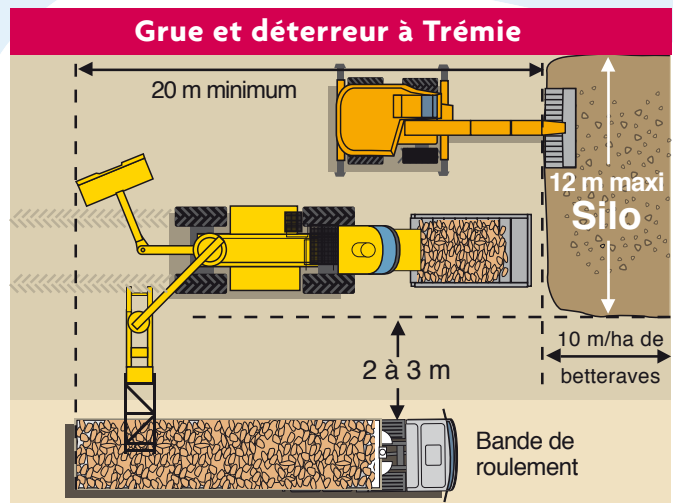
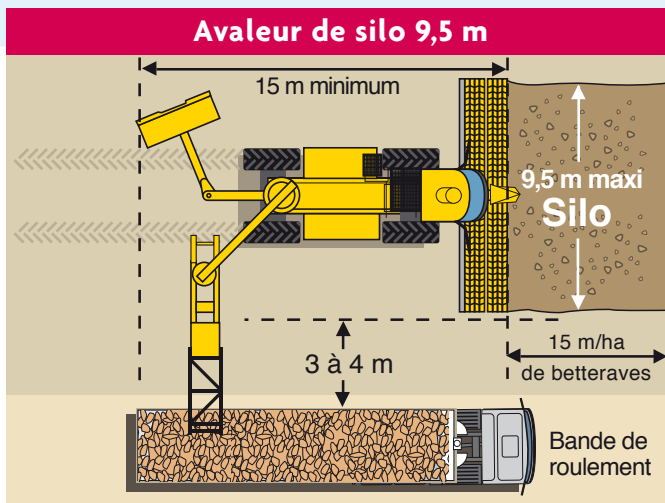
### 1 Règles de sécurité à respecter pour le positionnement des silos

- Les silos doivent être situés à plus de 200 m des sommets de côtes, des virages et à plus de 100 m des carrefours.
- L'extrémité de la flèche de la grue au chargement doit se trouver à plus de 10 m d'une ligne électrique (pour éviter le risque d'arc électrique) et à plus de 5 m d'une ligne téléphonique.



Voie parallèle sécurisée

### ► Tenir compte du type de matériel

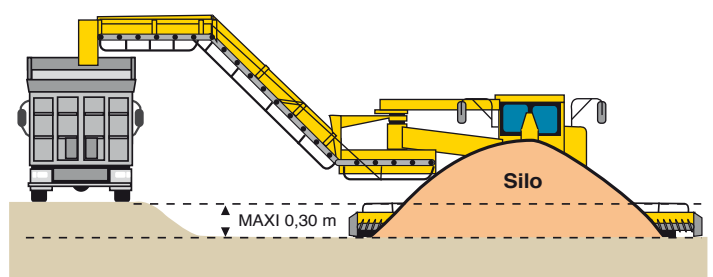


- Respecter la distance entre le silo et la bande de roulement garantit l'équilibre du matériel de déterrage, l'efficacité des organes de nettoyage et la qualité du chargement des betteraves dans la semi-remorque.



### ► Tenir compte de la topographie

En cas de silos positionnés en contre-bas de la bande de roulement, la portée des engins de chargement se trouve réduite. Il convient alors de raccourcir de 1 m l'écartement entre la bande de roulement et le silo pour un chargement par déterreur ou de réduire la largeur du silo (10 m maxi) pour un chargement à la grue.



- En période d'activité, les abords des silos et des dépôts seront signalés par des panneaux de type AK4, AK5 ou AK14 réfléchorisés, complétés du panneau KM9.
- En cas de salissure de la chaussée, le nettoyage devra être effectué impérativement sans délai par le planteur.



Balayeuse frontale



La distance à respecter entre le chantier et le panneau est de 150 m.

### ► Entretien annuel des chemins et pistes parallèles

- Limiter le développement de la végétation sur les chemins.
- Réparer annuellement les nids de poule.
- Favoriser l'écoulement des eaux en réalisant des ouvertures dans les accotements.
- Préserver la propreté des pistes parallèles lors du débardage des betteraves pour des conditions d'enlèvement acceptables en termes de sécurité et de productivité.



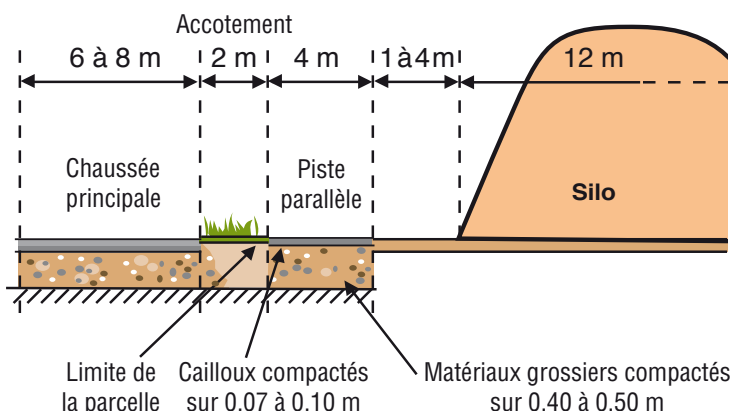
Chemin entretenu = accès sécurisé

### ► Travaux d'aménagement de chemins existants

- Décaper et évacuer la terre.
- Araser les accotements pour éviter l'eau stagnante par la suite.
- Reprofiler à la lame niveleuse.
- Recharger le chemin avec des matériaux fins compactables (type 0/31,5).
- Compacter au cylindre vibrant.

### ► Création d'une nouvelle voie de circulation

Vue en coupe

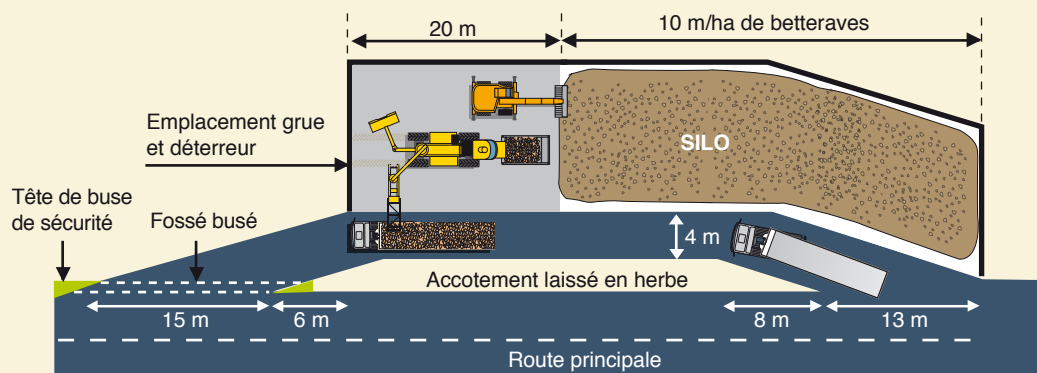


Les travaux sont soumis à autorisation de la **Direction Interdépartementale des Routes (D.I.R.)** pour les routes nationales et de la **Direction de la Voirie du Conseil Général** pour les routes départementales.

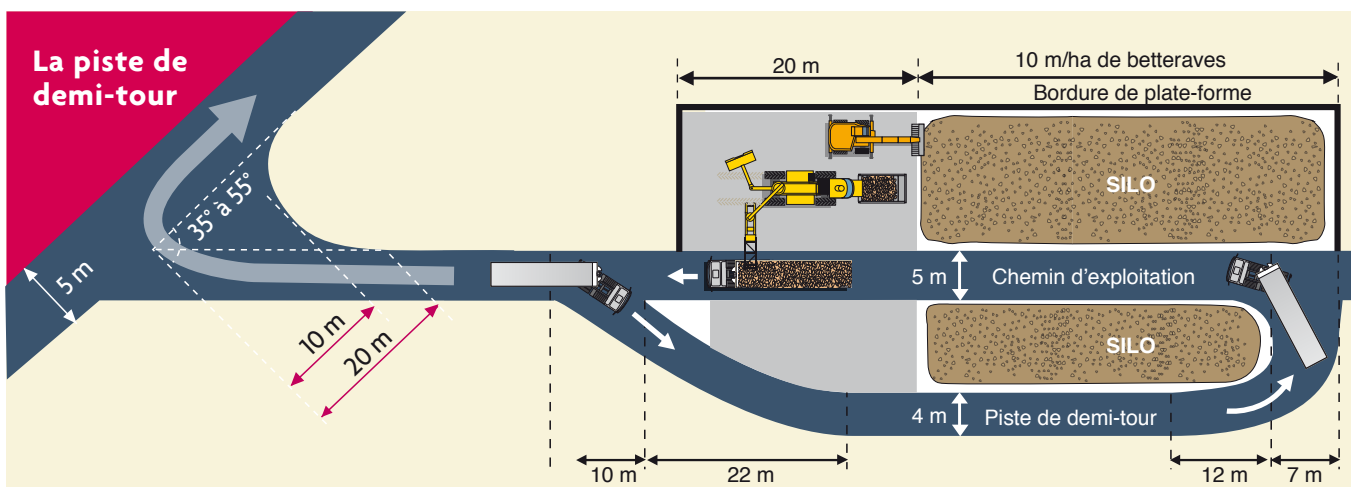
- Poser un géotextile.
- Mettre en place des matériaux grossiers.
- Compacter au cylindre vibrant.
- Mettre en place des matériaux fins compactables sur une épaisseur de 7 à 10 cm (type 0/31,5).
- En cas de busage d'un fossé, prévoir une buse posée et recouverte de sable, puis du tout-venant compactable.
- Utiliser des têtes de buse de sécurité.

## Exemples de réalisations

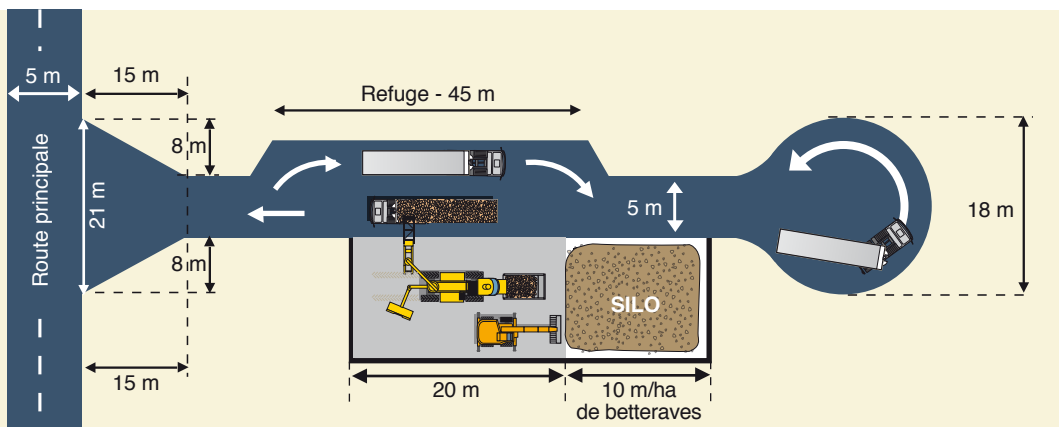
### La piste parallèle à la route



### La piste de demi-tour



### Le demi-tour avec refuge, permettant le croisement des camions pendant le chargement



### Cas particulier : mise en silo destinée au paillage

- Laisser un espace d'au moins 4 m tout autour du silo



Votre Responsable de Secteur est à votre disposition pour tout complément d'information  
[betteravier.tereos.com](http://betteravier.tereos.com) • [agroinfos@tereos.com](mailto:agroinfos@tereos.com)

